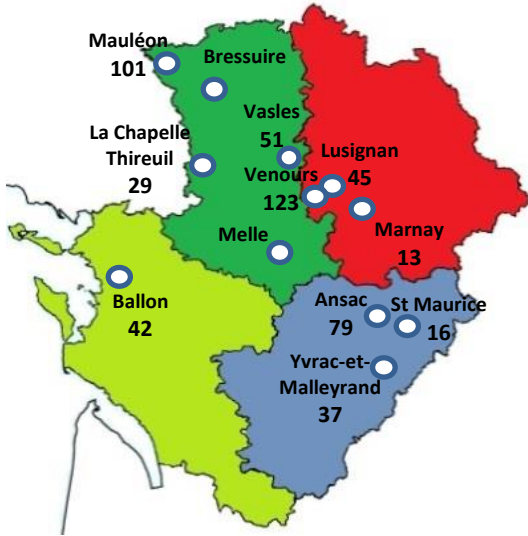
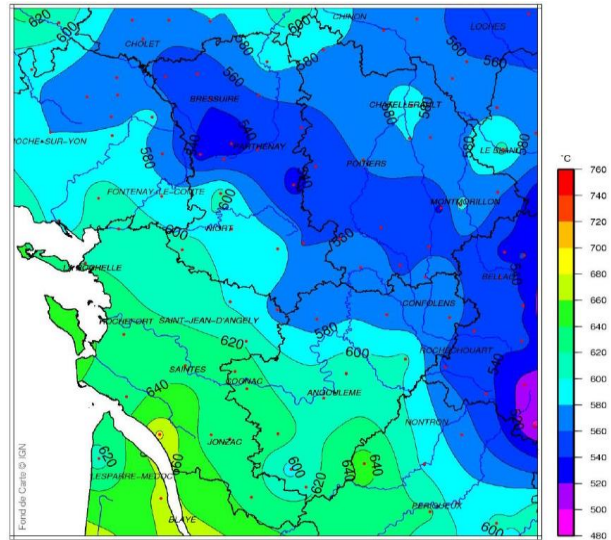


A vos marques, prêt, récoltez !

POUSSE DE L'HERBE (kgMS/j/ha)



SOMME DES TEMPERATURES BASE 1er FEVRIER (au 09 avril 2023)

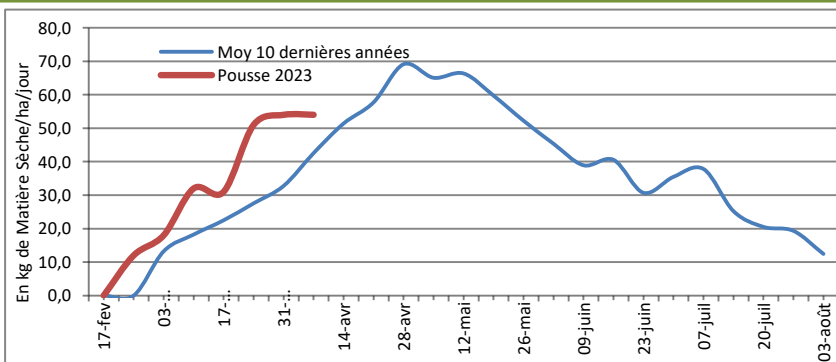


CONSEIL PÂTURAGE

Les prairies situées en zone humides commencent tout doucement à se ressuyer. La mise à l'herbe sur ces parcelles se poursuit. Attention cependant à ne pas abimer les prairies ! Les trous laissés par les sabots sont autant d'opportunités au développement des dicotylédones dans la prairie. Avec une explosion de la croissance de l'herbe sur certaines zones, un stock d'herbe sur pied se constitue. Pour les prairies dont la hauteur d'herbe est supérieure à 15 cm, pensez à les sortir du circuit du pâturage afin de les garder pour la fauche et ainsi éviter le gaspillage.

CONSEIL FAUCHE

Les 700 degrés jours (DJ) base 1er février, repère pour l'ensilage des graminées, commencent à être atteints sur le sud de la Charente-Maritime. Les premiers ensilages de RGI ont démarré. Les températures importantes prévues la semaine prochaine, devraient laisser une bonne fenêtre météo pour continuer les chantiers de récolte. Lorsque la récolte en ensilage est effectuée à un stade très précoce (avant épiaison des graminées), le fourrage récolté sera riche en matière azotée. Le pré-fanage est conseillé pour obtenir un taux de matière sèche entre 27 et 32 % afin d'optimiser la valeur alimentaire et l'ingestion des animaux, tout en limitant les pertes par les jus au silo. Le hachage doit être de 2 à 5 cm pour éviter les acidoses.



Cumuls pluviométrique du 1er janvier au 06 mars

Charente	Confolens	263 mm
	Montbron	290 mm
Charente-Maritime	Trizay	269 mm
	Vouhé	240 mm
Deux-Sèvres	Bressuire	233 mm
	Parthenay	261 mm
Vienne	Melle	316 mm
	Rouillé	274 mm
	Lathus	255 mm
	Lesigny	194 mm

Alizée Breton (86) 06 79 42 74 47 - Marie Escure (16) 06 25 64 14 04 - Anne-Laure Lemaitre (17-79) 06 07 35 82 12



PRDA Nouvelle-Aquitaine, AE3 Systèmes sobres en intrants et intégration de la biodiversité, avec le soutien du Conseil Régional et de l'Europe



RÉGION Nouvelle-Aquitaine



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
LEADER
GIRONS
PAYSANIS
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Partenaires :

